

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

**ARRÊTÉ N°039/2026**

**Libertés publiques et pouvoirs de police : 6.1 Police municipale**  
**Objet : Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**  
**Permission de voirie temporaire**

**Monsieur le Maire de Penne d'Agenais**

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment ses articles R44 et R225

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2, L141-2, R116-2 et R141-14

Vu le code de la voirie routière et le règlement départemental de voirie approuvé le 28 février 1996 révisé le 16 décembre 1997

Vu la demande en date du 2 avril 2026 formulée par Monsieur Axel Locatelli, afin d'engager des travaux à son domicile sis 9 rue de Ferracap et de pouvoir stationner son véhicule devant celui-ci

Considérant la demande présentée et la nécessité d'assurer la sécurité des usagers

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le présent arrêté temporaire est applicable pour Monsieur Axel Locatelli à partir du 2 avril jusqu'au 31 mai 2026.

**Route impactée** : 9 rue de Ferracap (devant l'habitation)

**ARTICLE 2** : Dès l'achèvement des travaux les lieux seront rendus en parfait état de propreté, toute infraction aux présentes dispositions sera constatée et sanctionnée conformément aux dispositions prévues par la Loi

**ARTICLE 3** : Sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

- Le Permissionnaire
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Penne d'Agenais,
- Monsieur le responsable des services techniques

Fait le 02/04/2026

en trois exemplaires, en l'Hôtel de Ville de Penne d'Agenais,

Le Maire  
Arnaud DEVILLIERS

